



## CAPD du 9 juillet 2020

Durant la période écoulée, le ministère n'a montré qu'impréparation et improvisation : aucune anticipation de la fermeture des écoles, aucune préparation à l'enseignement à distance, improvisation totale sur les dates

de reprise avec des protocoles arrivant tardivement et demandant des aménagements conséquents. Tout cela s'est mis en place par la seule implication, y compris matérielle, des enseignants des écoles. C'est finalement sur eux que l'on a fait reposer la responsabilité de la santé des élèves et des personnels pour que l'école ne devienne pas un nouveau foyer de contamination.

C'est malheureusement dans ce contexte que l'année s'est achevée.

Le remaniement qui vient de se dérouler, lui, à permis à notre ministre de réaliser ce qu'ont pu vivre beaucoup d'enseignant.e.s durant le mouvement « vous restez sur votre affectation actuelle ». Et oui, M. Blanquer n'a pas obtenu son premier vœu. L'enfer des postes à profils...

Son maintien, après son silence assourdissant durant la période de prof-bashing que nous avons connu au mois de mai, n'est rien d'autres qu'un crachat au visage des personnels de l'éducation nationale. Pire, l'ajout du Sport à son portefeuille laisser craindre la mise en place des 2S2C à marche forcée à la rentrée.

Une rentrée qui demanderait des moyens accrus pour soutenir les élèves les plus fragiles et les plus affectés par cette situation exceptionnelle, ainsi que leurs familles et les équipes éducatives. Or, la profession assiste toujours à la poursuite du démantèlement des RASED comme des dispositifs indispensables à la prise en charge des élèves les plus fragiles.

À la prochaine rentrée, il faudra que les collègues intègrent dans leur manière d'enseigner, ce qui n'aura pu être travaillé pendant plus de trois mois. La construction des réponses pédagogiques ne pourra se faire que dans une optique de cycle et inter-cycles qui suppose un temps de travail de l'équipe pédagogique en association avec les conseillers pédagogiques. Les formateurs, ont déjà alerté l'institution avant la crise sur une charge de travail tellement alourdie par un empilement de prescriptions, que le sens de leur mission en était atteint. Pour la sortie progressive de crise, l'école aura besoin de la disponibilité de ceux qui pourront soutenir, conseiller les équipes, les aider à analyser les besoins et construire les réponses. Ces réponses ne pourront en aucun cas être prescrites, ou émaner d'un axe vertical de travail. C'est en cela que les « plans de formation » qui se déploieront dès septembre alertent les conseillers pédagogiques, compte tenu de l'impact important sur leur temps et leurs conditions de travail. Ils doivent pouvoir retrouver une dynamique de travail qui partira des questionnements des équipes et permettra le développement de la professionnalité enseignante.

Quant à nous, élu.es du personnel, nous ne pouvons que déplorer et contester d'être convoqué à notre dernière CAPD relative à la hors classe. Le SNUipp et la FSU ont combattu la loi de transformation de la Fonction publique et continuent à revendiquer l'abrogation de cette loi dévastatrice pour les droits des agents et totalement inadaptée aux situations de crise.

À titre d'exemple, qui oserait prétendre aujourd'hui que les CHSCT, pourtant mis à mal par cette loi néfaste, sont inutiles dans la Fonction Publique ? Rien moins que le gouvernement actuel ! Cette loi remet également en cause les prérogatives des CAPD qui permettaient, depuis 80 ans, de défendre les personnels face à la gestion parfois hors-sol de leur carrière. Pour le SNUipp-FSU, un véritable paritarisme doit être restauré, le rôle des élu.es du personnel doit être rétabli.

Dans le cadre de l'accompagnement et de la défense des droits des personnels, leurs représentant.es doivent avoir accès aux documents collectifs permettant de remplir leurs missions d'élu.es, particulièrement dans le cadre de la mobilité et de la gestion des personnels. Notre travail de contrôle a parfois permis de rectifier des erreurs, ou de suggérer des traitements particuliers adaptés respectant l'équité générale. Pour le SNUipp-FSU et nos collègues, le dialogue social tel qu'il a pu exister est la seule garantie d'opérations de carrière départementales équitables et transparentes.

Dans une période troublée telle que nous la vivons, où les conditions de travail se dégradent et où la confiance des personnels de l'éducation envers le Ministère s'érode de jour en jour, personne ne peut sortir gagnant de cette remise en cause du paritarisme et du dialogue social.

S'agissant du sujet qui nous occupe, le SNUipp-FSU prend acte que le ratio promu/promouvables des PE passe nationalement à 17 % et devienne égal à celui du second degré conformément aux engagements pris par le ministère dans le cadre de la mise en œuvre de PPCR.

Cependant, dans le cadre de PPCR, les agent.es ayant une carrière complète doivent voir leur carrière se dérouler sur au moins deux grades. Afin que cela soit réalisable, le SNUipp et la FSU avaient porté l'accès automatique à la hors classe notamment pour les retraitables. Nous portons toujours la même revendication.

Le SNUipp-FSU a dénoncé par le passé le recours à l'ancienneté dans le grade des PE comme critère de départage. Cette mesure injuste a privé nombre de PE issu.es du corps des instituteurs de la comptabilisation de leur carrière antérieure à l'intégration PE.

Suite aux interventions du SNUipp-FSU, la note de service indique que « les critères de départage sont examinés dans chaque CAPD ». En effet, des consignes avaient données aux DASEN afin que le premier critère de départage en cas de barème égal soit l'ancienneté prenant en compte l'ensemble des services d'enseignement, soit, pour les ancien.nes instits devenu.es PE, la date d'entrée dans le métier en tant que stagiaire de l'Education Nationale

Nous continuons à revendiquer la prise en compte de l'ancienneté générale de service (AGS) comme premier critère de départage, pour que TOUS les services dans la Fonction publique soient comptés. Cette revendication nous la portons aussi pour le mouvement.

Nous dénonçons toujours le fait que les avis obtenus soient permanent, certains ayant été attribué sans rendez-vous de carrière. Certains collègues auront « A consolider » pour le reste de leur carrière, sans espoir d'une revalorisation de leur appréciation. Cette revendication nationale se pose en cohérence avec l'idée d'une carrière qui évolue et avec l'actuelle possibilité d'une revalorisation de l'avis pour l'accès à la classe exceptionnelle. En outre, Les enseignants doivent être reconnus pour travailler efficacement en équipe et non pas « mis en concurrence » pour accéder au grade supérieur.

Pour conclure, le SNUipp-FSU 29 rappelle son attachement aux grilles indiciaires et à l'avancement à un rythme unique le plus rapide pour toutes et tous. Il s'oppose à toute forme de rémunération au mérite, instrument de division et d'injustice, conduisant à une

démotivation au travail, dégradant la qualité du service public et nuisant aux conditions de travail des fonctionnaires et à leur neutralité. C'est pourquoi nous continuerons de nous opposer à toute logique d'individualisation des rémunérations, refusant toute forme de politique managériale basée sur les RDV de carrière où l'avis de l'IEN est prépondérant.